



# Assemblée générale

Distr. limitée  
28 avril 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session

Point 114 de l'ordre du jour

### Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire

**Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Australie, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belize, Brésil, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Dominique, El Salvador, Gambie, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Irlande, Jamaïque, Luxembourg, Malaisie, Malte, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Portugal, Qatar, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Trinité-et-Tobago et Uruguay : projet de résolution**

## Prévention et lutte contre les maladies non transmissibles

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup> et le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>2</sup>, ainsi que les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, en particulier les objectifs de développement ayant trait à la santé qui y sont énoncés,

*Rappelant également* ses résolutions relatives à la santé publique mondiale, notamment celles concernant la santé mondiale et la politique étrangère,

*Rappelant en outre* sa résolution 61/225 du 20 décembre 2006, dans laquelle elle a décidé de faire du 14 novembre la Journée mondiale du diabète,

*Réaffirmant* la déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social de 2009 sur le thème « Mettre en œuvre les objectifs et engagements convenus au niveau international en matière de santé publique mondiale »,

*Se félicitant* des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée mondiale de la santé concernant la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles,

---

<sup>1</sup> Voir résolution 55/2.

<sup>2</sup> Voir résolution 60/1.



et soulignant qu'il importe que les États Membres continuent de remédier aux principaux facteurs de risque liés aux maladies non transmissibles en mettant en œuvre le Plan d'action de 2008-2013 pour l'application de la Stratégie mondiale de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles, la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé, et des stratégies et interventions ayant fait leurs preuves en vue d'atténuer les problèmes de santé publique causés par la consommation nocive d'alcool,

*Notant* que les conditions et modes de vie influent sur la santé et la qualité de vie et que les principales maladies non transmissibles sont associées à des facteurs de risque communs, notamment le tabagisme, l'alcoolisme, une alimentation non saine, le manque d'activité physique et les carcinogènes présents dans l'environnement, consciente que ces facteurs ont des déterminants économiques, sociaux et politiques ou liés au sexe, au comportement et à l'environnement et, à cet égard, soulignant qu'il faut adopter une démarche multisectorielle pour lutter contre les maladies non transmissibles,

*Soulignant* qu'il faut une action concertée et des interventions coordonnées aux niveaux national, régional et mondial pour s'attaquer comme il se doit aux problèmes de développement et aux autres défis posés par les maladies non transmissibles, en particulier par les quatre principales que sont les maladies cardiovasculaires, les cancers, les maladies respiratoires chroniques et le diabète,

*Prenant note avec satisfaction* de la déclaration des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes intitulée « Uniting to stop the epidemic of chronic non-communicable diseases », adoptée en 2007,

*Prenant note avec satisfaction également* de la déclaration des chefs de gouvernement du Commonwealth sur la lutte contre les maladies non transmissibles, adoptée en 2009,

*Prenant note* de toutes les initiatives régionales de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles,

*Prenant note avec satisfaction* de l'initiative prise par le Gouvernement de la Fédération de Russie d'organiser à Moscou, en juin 2011, une conférence ministérielle internationale sur les maladies non transmissibles,

*Constatant avec préoccupation* que, pour des millions de personnes du monde entier, le droit de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale, y compris l'accès aux médicaments, demeure un objectif lointain et que, dans bien des cas, en particulier pour les personnes démunies, cet objectif est de plus en plus hors de portée,

*Insistant* sur le fait que la santé mondiale est également un objectif de développement à long terme, qui par sa portée nationale, régionale et internationale nécessite une attention et une mobilisation soutenues ainsi qu'une coopération internationale plus étroite et, à cet égard, réaffirmant la nécessité de resserrer davantage la coopération internationale dans le domaine de la santé publique, notamment par l'échange de pratiques optimales visant à renforcer les capacités des systèmes de santé publique, à fournir une aide financière, à produire et rendre plus accessibles des médicaments abordables, sûrs, efficaces et de qualité, à former,

recruter et retenir le personnel de santé publique, à développer l'infrastructure et à assurer le transfert de technologie,

*Réaffirmant* son attachement au renforcement des systèmes nationaux de santé qui offrent des prestations sanitaires équitables comme fondement d'une démarche intégrée, en accordant l'attention voulue au financement des soins de santé, dont l'affectation de crédits budgétaires suffisants, au personnel de santé, à l'achat et à la distribution de médicaments et de vaccins, à l'infrastructure et aux systèmes d'information, y compris la surveillance des maladies non transmissibles et de leurs déterminants, à la prestation de services et à la volonté politique pour prendre des initiatives et en assurer la gouvernance,

*Soulignant* que le système des Nations Unies a l'importante responsabilité d'aider les gouvernements à suivre et appliquer pleinement les accords et les engagements conclus aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment celles qui concernent des questions liées à la santé,

*Consciente* du rôle moteur de l'Organisation mondiale de la Santé en tant que principale institution spécialisée pour la santé, et notamment de ses responsabilités et fonctions en matière de politiques sanitaires conformément à son mandat, et saluant les efforts qu'elle entreprend, en coopération avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, le secteur privé, la société civile et les médias, pour promouvoir la santé publique à tous les niveaux,

*Consciente également* des souffrances humaines énormes causées par les maladies non transmissibles, notamment les maladies cardiovasculaires, les cancers, les maladies respiratoires chroniques et le diabète, et de la menace qu'elles font peser sur les économies de nombreux États Membres, ce qui accroît les inégalités entre les pays et les populations et compromet ainsi la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, dont les objectifs du Millénaire pour le développement,

*Notant* l'appel lancé en vue d'envisager d'intégrer dans le système de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement des indicateurs pour surveiller l'ampleur, les tendances et l'incidence socioéconomique des maladies non transmissibles,

*Consciente* de l'insuffisance des données statistiques sur les maladies non transmissibles, en particulier dans les pays en développement, et de la nécessité d'élaborer une série d'indicateurs normalisés et d'en faire un large usage pour recueillir des données et des informations sur les tendances concernant les maladies non transmissibles et les facteurs de risque aux niveaux mondial, régional et national,

*Convaincue* qu'il faut d'urgence mener une action multilatérale au plus haut niveau politique pour faire face à l'accroissement du taux de prévalence des maladies non transmissibles dans le monde entier, ainsi qu'à la morbidité et la mortalité qui en découlent, et accorder un rang de priorité plus élevé aux maladies non transmissibles dans la coopération pour le développement, en renforçant cette coopération,

1. *Décide* de convoquer, en septembre 2011, une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles, avec la participation de chefs d'État et de gouvernement;

2. *Décide également* de tenir des consultations sur la portée, les modalités, la forme et l'organisation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur

la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles, celles-ci devant être menées à terme de préférence avant la fin de 2010;

3. *Invite* les États Membres à examiner, pendant les travaux de la séance plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement, qui se tiendra en septembre 2010, l'incidence croissante et l'impact socioéconomique du taux élevé de prévalence des maladies non transmissibles dans le monde;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-cinquième session, en collaboration avec les États Membres, l'Organisation mondiale de la Santé et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies concernés, un rapport sur l'état des maladies non transmissibles dans le monde, en mettant en particulier l'accent sur les problèmes de développement rencontrés par les pays en développement.

---